

Fédération des Etats-Nations ?

Une contradiction entre termes incompatibles !

Genève, le 19 septembre 2012 /DS/pvg/md

Je me pose la question de savoir si la reprise de l'appellation « Fédération des Etats-Nations » est un bon choix. Cette terminologie a été conçue et diffusée par Jacques Delors depuis fort longtemps. Elle soulève de nombreuses questions et des doutes quant à ce jumelage contre nature entre Fédération et Etat-Nation. Ce concept en soi contradictoire a été l'objet de la thèse de Gaëtane Ricard-Nihoul, ancienne Secrétaire générale de Notre Europe. De la sorte, il a reçu la consécration académique. Rediffusé récemment par Ferdinando Riccardi, Directeur de l'Agence Europe, cette notion de « Fédération des Etats-Nations » vient de recevoir le sceau officiel que lui a attribué le plus haut représentant de l'Union européenne. Or, tout un chacun donne une interprétation différente et se réfère soit au noyau que forme la Zone euro (avant-garde et différenciation de Jacques Delors), soit à l'ensemble de l'Union avec des probabilités variées. Comment le débat qui s'enclenche pourra-t-il être ouvert ? Devra-t-il s'inscrire dans ce moule qui risque de semer la confusion dès le départ ? Ne faudrait-il pas éviter d'imposer d'autorité l'appellation « Fédération des Etats-Nations » ou d'autres appellations : « Fédération européenne », « Fédération des Etats et des peuples européens », ou « Fédération européenne des Etats et des régions » et ainsi de suite ?

L'utilisation du concept "Etat-Nation" préjuge des débats futurs sur la forme de l'Union politique. Ce concept, que nous avons cherché à bannir de notre vocabulaire avec Denis de Rougemont, a fait de sérieux ravages dans l'histoire récente de la désintégration de la Yougoslavie. En effet, il a été utilisé largement pour chercher à créer à l'intérieur des anciennes Républiques yougoslaves des Etats-Nations homogènes. Il a ainsi apporté la preuve des effets néfastes qui peuvent résulter de la mauvaise interprétation de ce concept de l' "Etat-Nation". Concept qui semble bien adapté à la France laquelle, malgré ses différences intérieures, a toujours cherché à assimiler les minorités et qui demeure un Etat-Nation. De surcroît, comme le rappelait souvent Denis de Rougemont, ce concept cadre aussi bien avec la réalité portugaise, le Portugal étant un des rares pays européens homogènes avec le Danemark notamment.

Dans la réalité actuelle, les Etats européens ne sont pas tous des Etats-Nations et ne visent pas à le devenir. Nombreux sont des Etats qui contiennent plusieurs nations, telle la Suisse, la Belgique, l'Espagne et le Royaume-Uni, mais aussi les Etats des Balkans, le FYROM (30% d'Albanais qui ne se sentent pas appartenir à une nation macédonienne) et la Bosnie-Herzégovine en particulier. A ces Etats, on peut ajouter la Roumanie avec une grande minorité hongroise qui ne se reconnaît pas dans la nation roumaine, de même que les Turcs en Bulgarie et les Hongrois en Slovaquie. Par ailleurs, d'autres Etats-Nations telle la Hongrie cultivent le rêve de réunir tous leurs nationaux dans un même Etat. Nombreux sont les Etats sans nation mais aussi les nations sans Etat. Ce sont les raisons principales qui me font réagir à l'utilisation de ce concept de "Fédération des Etats-Nations", qui comporte en lui-même une contradiction profonde et qui ne correspond pas à l'esprit fédéraliste.

De surcroît, les régions ont pris de plus en plus d'importance même dans les pays qui se veulent centralisés. Que penser de l'Ecosse dans le Royaume-Uni et d'autres régions telles la Catalogne et le Pays basque qui s'affirment en tant que nations qui rêvent d'indépendance !

Pour ces diverses raisons et pour bien d'autres, je crois qu'il serait souhaitable de ne pas préjuger dès maintenant l'appellation que devra revêtir à l'avenir l'Union politique et la Fédération européenne. Certes, dans cette fédération, les Etats jouent et joueront un rôle de premier plan, mais cela est loin de marginaliser pour autant le rôle futur des régions et des communes. Cette tendance a été affirmée lors de l'élaboration du Traité de Maastricht sous la forme d'une proposition avancée par l'Allemagne visant à créer une Chambre ou un Sénat des régions. Comme souvent dans le processus européen, cette idée, trop futuriste à l'époque, a connu une dégradation pour revêtir la forme d'un Comité des Régions.

Il me semble important de ne pas figer dès à présent les concepts et de ne pas par l'usage que pourraient en faire les autorités européennes, rendre moins ouverte la discussion sur les institutions attribuées à l'Union politique dans la perspective d'une fédération réunissant à la fois les Etats, les nations, les régions et les communes. Cet ensemble, en pleine formation, subira de toute façon le choc des nouvelles technologies qui tendent à imposer aux côtés des organisations et des pouvoirs hiérarchiques des réseaux de solidarité et de pouvoirs horizontaux. Nombreux sont désormais les auteurs qui considèrent que le pouvoir est en train de changer de substance et que l'Etat-Nation et la souveraineté territoriale n'ont plus la même signification ni la même portée.

Un débat trop académique enfermé dans le corset de la « Fédération des Etats-Nations » risquerait d'ignorer les transformations réelles de nos sociétés et les aspects innovateurs et originaux de l'Union européenne dans sa marche vers une Fédération européenne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dusan Sidjanski', with a long horizontal stroke extending to the right.

Dusan Sidjanski